



MAIRIE LA COUARDE SUR MER
Monsieur le Maire
9, Grande Rue
17670 LA COUARDE SUR MER

Aux Portes-en-Ré, le vendredi 27 juillet 2018.

Objet : « Radioscopie 2018 » de la commune de La Couarde-sur-Mer et questions à Monsieur le Maire

Copie numérique : Madame Catherine COPPIN – Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-jointe la version la plus récente de notre « Radioscopie 2018 » de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Pour information ce document, réalisé cette année pour les cinq communes du Canton Nord de l'Île de Ré et pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, selon le modèle établi à l'origine par les fondateurs de notre association, reprend les principaux indicateurs financiers que nous avons l'habitude de suivre.

Cette étude a soulevé un certain nombre de questions et de réflexions que vous voudrez bien trouver ci-jointes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir y répondre selon le mode opératoire à votre convenance :

- oralement lors d'un entretien que vous voudrez bien nous accorder,
- par écrit, de préférence à l'adresse électronique contact.adcnordiledere@gmail.com.

Il vous sera également possible, lors de notre Assemblée Générale du 6 août prochain, si vous y participez, de répondre à une ou deux questions de votre choix. Le temps qui nous sera compté ne nous permettant probablement pas d'envisager une intervention trop longue de votre part.

Quoi qu'il en soit vos réponses seront reprises dans le corps du texte de cette « Radioscopie 2018 » qui sera mise en ligne sur le site Internet de notre association.

Bien entendu, vous ou vos services, restez libres de nous adresser des commentaires ou des demandes de précisions ou rectifications si notre document s'avérait inexact.

En vous en souhaitant bonne réception et en demeurant à votre disposition pour des informations complémentaires, nous vous prions, Monsieur le Maire, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET

« Radioscopie 2018 » : liste des questions de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré à Monsieur le Maire de la Commune de La Couarde-sur-Mer

Question n°1 :

En matière de transparence financière, pensez-vous, comme le Maire de la commune d'Ars-en-Ré, mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la Mairie, les documents budgétaires de la commune de La Couarde-sur-Mer ?

Question n°2 :

Les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement que nous avons calculés sont satisfaisants mais indiquent qu'elles sont systématiquement sous-évaluées. Pour quelle(s) raison(s) ?

Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés étaient satisfaisants jusqu'en 2015. Comment expliquez-vous la dégradation de cet indicateur à partir de 2016 ? Quelle(s) mesure(s) envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs ?

Question n°4 :

Les marges brutes d'autofinancement et les marges nettes d'autofinancement, de la commune et consolidée, étaient sur une tendance baissière depuis 2013 avant de connaître, en 2017, une amélioration notable. Les prévisions budgétaires de 2018 annoncent ces indicateurs de nouveau en baisse significative. Comment expliquez-vous ces mouvements et ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable que l'amélioration de 2017 se pérennise ?

Question n°5 :

Que pensez-vous des valeurs du rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée ?

Question n°6 :

Avez-vous initié, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Question n°7 :

Ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Question n°8 :

En matière de fiscalité des particuliers : avez-vous une politique préétablie, pour les années à venir, de gestion de l'évolution des taux des contributions locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties) ?

Question n°9 :

En matière de fiscalité des professionnels : pensez-vous qu'elle est satisfaisante ?

Question n°10 :

Pensez-vous que l'existence de la zone artisanale actuelle sur la commune de La Couarde-sur-Mer soit un atout nécessaire et suffisant pour son avenir économique ?

Question n°11 :

Comparativement à l'inflation, la commune de La Couarde-sur-Mer maîtrise plutôt bien ses charges courantes de fonctionnement.

Malgré cela, la hausse des charges de personnel est marquée.

Quelle évolution envisagez-vous, pour les années à venir, de ces charges de personnels à la lumière, notamment, des prévisions budgétaires de 2018 ?

Question n°12 :

Si les charges de personnel représentent une part élevée mais à peu près stable des charges courantes de fonctionnement, depuis 2014 elles représentent une part croissante des recettes réelles de fonctionnement : ne pensez-vous pas que ce soit un mauvais indicateur sur lequel il serait nécessaire d'agir ?

Question n°13 :

Comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune de La Couarde-sur-Mer si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Question n°14 :

L'endettement de la commune de La Couarde-sur-Mer est plutôt élevé, bien qu'en décroissance depuis 2015.

Comment voyez-vous l'évolution de cet endettement dans les années à venir ?

Question n°15 :

Il semblerait que vous n'inscriviez les emprunts liés aux opérations du Syndicat Départemental d'Équipement et d'Électrification Rural, dans l'annexe IV A2.2 des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs de la commune, que l'année de leur premier remboursement alors qu'ils seraient comptabilisés dès leur signature dans les recettes d'investissement.

Si cela s'avère exacte, pensez-vous qu'il soit envisageable de remédier à cela pour donner, dans l'annexe IV A2.2, l'image exacte de la situation d'endettement de la commune ?

Question n°16 :

Il existe un décalage systématique entre l'endettement précisé aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs de la commune et l'endettement publié par la Direction Générale des Finances Publiques sur le site Internet reprenant les comptes des collectivités locales (<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex.jsessionid=4FA77AB5C06D3F3B7C1BC34E54BE04A7?flowId=accueilcclloc-flow>).

Comment expliquez-vous ce décalage ?

Question n°17 :

Les pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement que nous avons calculés sont mauvais.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs ?

Question n°18 :

Avez-vous un plan d'investissement à long terme ? Dans l'affirmative, quel est-il et quel(s) objectif(s) devrait-il permettre d'atteindre ?

Question n°19 :

Le fonds de roulement de la commune, plutôt stable mais à des niveaux faibles jusqu'en 2009, a crû fortement jusqu'en 2013 jusqu'à un niveau très confortable, avant de décroître, tout aussi fortement. Quel regard portez-vous sur cet indicateur ?

Question n°20 :

Nous vous imaginons soucieux de l'avenir de la commune de La Couarde-sur-Mer et de ses habitants : quels sont, selon vous, les principaux défis à relever pour cela ?